

## 67ème réunion du conseil d'administration : Le conseil d'administration adopte le programme de travail annuel, le programme de travail triennal et le budget pour 2016, et discute de la mise en œuvre de la stratégie 2020 de l'EFSA. - Audio available

Nouvelles Story -Parma, Italy , 3 décembre 2015

[Audiocast and documents](#)

Le conseil d'administration a tenu sa dernière réunion pour 2015 à Parme, et l'accent a été mis sur la stratégie et la planification. Il a approuvé le programme de travail pluriannuel qui guidera les activités de l'EFSA de 2016 à 2018, ainsi que le programme de travail annuel pour 2016. Il a aussi adopté le budget préliminaire 2016 de l'EFSA, pour un montant de 79,5 millions d'euros.

Les membres du conseil d'administration se sont par ailleurs penchés sur le plan préliminaire de mise en œuvre de la stratégie 2020 de l'EFSA, dont le développement a bénéficié de contributions recueillies lors d'une vaste consultation publique.

### Programme pluriannuel 2016-2018

Le programme pluriannuel guidera l'EFSA dans la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques dans les années à venir. Afin de fournir des conseils scientifiques de la plus haute qualité aux partenaires des risques, l'EFSA poursuivra la

Notre site utilise le stockage local, une fonctionnalité similaire aux cookies (en savoir plus). Êtes-vous d'accord ?  Oui  Non

< Qui se cache derrière ce nom?

[CONTACT](#) | [NEWSLETTER](#) | [PLAN DU SITE](#)

foodwatch

[S'informer](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Presse](#) | [Nous soutenir](#)

ACCUEIL > S'INFORMER > TRAITÉ TRANSATLANTIQUE > DERNIÈRES ACTUS > LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE SON « PLAN B » : ...

### TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

[Dernières actus](#)

[L'info en 2 minutes](#)

[Pétition contre le TAFTA](#)

## La Commission européenne présente son « plan B » : le remède pire que le mal ?

01/02/2016 [J'aime](#) 183 [Tweeter](#) [Share](#) 0 [Share](#) 4



Ce mardi 2 février 2016, les députés français peuvent et doivent s'opposer fermement à un mécanisme d'arbitrage injuste : le règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE). La présentation à l'Assemblée d'un rapport sur l'arbitrage doit être l'occasion de dénoncer le pouvoir démesuré que donne ainsi le traité transatlantique aux multinationales, en leur offrant une justice parallèle hors de tout contrôle démocratique. Même dans sa version récemment

« édulcorée » par la Commission, le RDIE reste tout aussi toxique que la version précédente. foodwatch et 32 autres organisations dénoncent ce déni de démocratie.

Le RDIE constitue une voie de recours privilégiée pour les investisseurs étrangers qui peuvent ainsi attaquer un État dès lors qu'ils s'estiment lésés, par exemple par